



Avis d'expert

13 mars 2013

Plus d'un an après la mise en application de la RT2012, et à l'heure de la généralisation à l'ensemble des permis de construire, Raphaël Kieffer, Directeur général de Schöck France dresse un premier bilan du traitement des ponts thermiques dans les bâtiments.

Traitement des ponts thermiques :

Garantir l'homogénéité de l'enveloppe, une condition préalable et impérative à la conformité réglementaire



Si de véritables changements se sont opérés en termes d'approche constructive afin d'assurer la conformité des projets de construction à la réglementation, l'esprit de la RT 2012 a souvent pu être dénaturé par souci économique ou par manque de connaissances techniques. Garantir l'isolation homogène de l'enveloppe, ne peut être faite que par un traitement complet et continu des ponts thermiques sans laisser de « trous » dans l'isolation qui deviendraient de véritables points faibles dans l'enveloppe. Là, où certains projets mettent en oeuvre des « solutions » permettant d'atteindre les exigences réglementaires, nous appelons à l'utilisation de produits spécifiques et de faire appel à l'accompagnement d'experts techniques destiné à optimiser la performance et les coûts.

En tant qu'inventeur et leader sur le marché des ponts thermiques, la RT2012 est apparue pour nous comme une véritable avancée car elle a su mettre l'accent sur la performance d'isolation de l'enveloppe du bâtiment et introduire une obligation de moyen quant au traitement des ponts thermiques. Pour rappel, la somme des déperditions des ponts thermiques doit être inférieure à $0,28 \text{ W}/(\text{m}^2\text{SHONRT.K})$. Les ponts thermiques des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs extérieurs ne doivent pas excéder $0,6 \text{ W}/(\text{ml.K})$.

Aujourd'hui, malgré l'esprit de la RT2012 qui place l'enveloppe au cœur du dispositif de performance énergétique, il est malheureusement possible de satisfaire aux conditions de la réglementation tout en laissant des ponts thermiques résiduels. Avec l'amélioration de la performance de l'ensemble des produits isolants, la question de l'homogénéité de l'enveloppe devient primordiale et doit passer avant la conformité réglementaire. En effet plus les isolants sont performants plus l'absence d'homogénéité engendre de la condensation et une fragilisation accrue du bâti au niveau des ponts thermiques résiduels entraînant moisissures et microfissures.

Pour éviter de tels scénarios, architectes et thermiciens doivent travailler ensemble en amont des projets, avant même les APD (avant-projet détaillé), afin d'étudier un maximum d'hypothèses et trouver les solutions les plus pertinentes au regard de l'objectif poursuivi. Il est impératif que les discussions permettent de dépasser le strict cadre réglementaire pour se concentrer sur la suppression totale des ponts thermiques.

Traiter les ponts thermiques doit se faire par l'intermédiaire d'un produit spécialisé et requiert une expertise spécifique. Il est d'ailleurs important de rappeler que le rupteur est le seul moyen de traiter efficacement et durablement le pont thermique en ITI et ITE. C'est la raison pour laquelle, l'architecte doit veiller à ce que la conception retenue ne soit pas modifiée par des variantes, proposées en phase d'exécution, qui, si elles sont conformes dans la théorie peuvent se révéler néfastes dans la pratique.

Un produit sous Avis Technique, permet d'assurer la sécurité des occupants en garantissant le respect des normes sismiques ou anti-incendie tel que l'IT249 tout en pérennisant la structure du bâti et en assurant hygiène et confort aux occupants.

Le coût du traitement des ponts thermiques est très relatif si on le compare aux économies d'énergie occasionnées et surtout, ce coût peut être optimisé aisément grâce à une réflexion en amont du projet entre architectes et bureaux d'études – structure et thermique.

Nous appelons à ce que la RT2012 soit respectée dans son texte et dans son esprit qui est de garantir une performance de l'enveloppe sans faille. Jouer avec la souplesse réglementaire, la plupart du temps pour des raisons économiques ou de manque de connaissances, engendre des risques sérieux pour la pérennité structurelle du bâtiment et la sécurité de ses occupants.

De nombreux produits sous Avis Technique sont disponibles sur le marché et des experts à l'écoute de chaque projet, de chaque problématique. Toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour faire qu'en travaillant de manière coordonnée et en poursuivant un objectif commun, l'esprit de la RT2012 prônant la performance de l'enveloppe soit respecté, plus que sa lettre.

A propos de Schöck France

Schöck France est une filiale de Schöck Bauteile GmbH, fondée en 1962, qui développe, produit et commercialise des éléments innovants pour la construction en béton, en acier et en maçonnerie. Sous le slogan "solutions constructives innovantes", la société élabore en permanence des éléments de construction qui améliorent la qualité et simplifient les tâches. Dans ce contexte, Schöck se concentre sur des solutions physiques, structurelles et conceptuelles pour le bâtiment.

La société emploie plus de 500 personnes. Basée en Allemagne, la société Schöck est aussi implantée en Grande-Bretagne, en Autriche, en Suisse, en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, en Pologne, en France, en Hongrie, au Canada et, depuis peu, aux Emirats Arabes Unis. Les activités d'exportation s'étendent, en outre, aux pays suivants : Danemark, Norvège, Suède, Finlande, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Serbie, Hongrie, Irlande, Russie, Japon, Corée du Sud, Etats Unis.

Contact presse

Schöck France

6, rue Icare

67960 ENTZHEIM

presse.schoeck@gmail.com